



Code de déontologie des partenaires de la distribution de l'Empire Vie

À titre de partenaire de la distribution*, je m'engage à :

- respecter les normes d'éthique professionnelle de façon continue. Je m'engage notamment à agir de façon honnête, équitable et impartiale de même qu'à ne pas tromper intentionnellement mes clients de quelque façon que ce soit;
- comprendre de mon mieux les intérêts de mes clients en obtenant, en confirmant et en documentant l'information relative à leurs besoins. Je m'assurerai de façon raisonnable, que tout produit ou service que je leur recommanderai répond à leurs besoins;
- mettre les intérêts de mes clients avant les miens ou ceux de tiers, ainsi qu'à toujours agir de bonne foi;
- recueillir assez de renseignements sur mes clients pour qu'il soit raisonnablement possible de déterminer leur identité et assez d'information sur les opérations à venir de mes clients pour être certain qu'elles sont légales. Si j'ai des motifs raisonnables de penser qu'une opération est illégale, je la signalerai aux autorités réglementaires appropriées (organismes de réglementation et/ou d'application de la loi);
- protéger les renseignements personnels de mes clients. Je m'assurerai qu'ils servent uniquement aux fins pour lesquelles ils sont consignés et que seuls ceux qui doivent les consulter à ces fins y ont accès;
- maintenir de façon continue un niveau de formation adéquat afin de m'assurer que je suis à jour sur le marché financier en perpétuel changement;
- divulguer à mes clients tout conflit d'intérêts qui pourrait sembler créer un parti pris de ma part. Je les aviserai avant d'effectuer toute opération financière;
- fournir à mes clients une déclaration écrite indiquant :
 - les sociétés financières que je représente,
 - la nature de mes relations avec toute société que je recommande, et
 - la façon dont on me rémunère, y compris la rémunération complémentaire que je suis susceptible de recevoir;
- fournir en tout temps, toute information additionnelle que mes clients demandent.

Je conviens que mes responsabilités ne sont pas limitées à celles indiquées ci-dessus.

** Un partenaire de la distribution inclut toute personne ou entité sous contrat vendant des produits de l'Empire Vie.*